

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 FEVRIER 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le dix février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Joeuf s'est réuni au foyer Raymond Mondon, après convocation légale en date du quatre février deux mil vingt-deux, sous la présidence de Monsieur Lionel GERARD, 1^{er} adjoint au Maire.

PRESENT(E)S : L. GERARD, P. FRANGIAMORE, L. VIGO, S. MILIADO, E. KOZLOWSKI, N. OREILLARD, G. KEFF, G. LINTZ, L. BAGGIO, E. BERGE, M. CROCENZO, J. CARRARO, M. FOURIE, I. WOLFF, V. IERARDI, D. PATERI, S. RADJEF.

ABSENT(E)S REPRESENT(E)S : A. CORZANI par L. GERARD, F. BERG par N. OREILLARD, S. LUCCHESI-PALLI par P. FRANGIAMORE, R. METZINGER par G. LINTZ, A.M. SPATARO par L. GERARD, D. RICHTER par E. BERGE, A. GAYSSOT par P. FRANGIAMORE.

ABSENT(E)S : K. BENMERIEM, S. BALAIAN, P.A. THIEBAULT, N. BERNARD.

ABSENT EXCUSE : P. MOSCATO.

Monsieur Lionel GERARD, 1^{er} adjoint, excuse l'absence du Maire qui a du participer à une réunion d'intérêt communal éminent, et ouvre la séance en sa qualité de président de séance.

Il donne lecture des pouvoirs et sollicite une candidature à la fonction de secrétaire de séance, acceptée par Mme Pascale FRANGIAMORE. Il soumet au vote le compte-rendu de la séance du dernier conseil municipal, approuvé à l'unanimité.

Il présente à l'assemblée le nouveau responsable du service urbanisme/patrimoine/habitat, M. Benoît LESNE, à qui il souhaite la bienvenue au sein de la collectivité.

1- MARCHES PUBLICS

Après avis favorable du bureau municipal lors de sa séance du 25 janvier 2022, il est proposé au conseil municipal de délibérer sur les points suivants.

1.1- Résiliation du contrat de concession de fourrière automobile municipale avec le garage MERSCH de Giraumont

Monsieur le président de séance rappelle à l'assemblée que, par délibération du conseil municipal du 14 juin 2021, la gestion et l'exploitation de la fourrière automobile a été déléguée au garage MERSCH de Giraumont pour une durée de 3 ans.

Or, pour des raisons de santé, le titulaire du marché a informé la commune qu'il n'était plus en capacité d'assurer le service.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de résiliation amiable, sans indemnité.

Proposition acceptée à l'unanimité.

1.2- Renouvellement du contrat de concession de fourrière automobile municipale

Comme évoqué dans le point précédent, et suite à la résiliation du contrat en cours, il convient de relancer une procédure de délégation de service public.

Pour rappel, la gestion et l'exploitation de la fourrière automobile est déléguée à un prestataire extérieur, appelé concessionnaire, qui assure toutes les opérations d'enlèvement, de transport, de gardiennage et de destruction des véhicules terrestres auxquelles font procéder les autorités de police (cf. document en pièce jointe).

En contrepartie de ses obligations, le concessionnaire se rémunère auprès des propriétaires des véhicules mis en fourrière, en percevant le paiement des frais d'enlèvement et de garde en fourrière, selon les tarifs fixés par l'Etat.

Dans le cas où le propriétaire du véhicule est inconnu, introuvable ou insolvable, la commune assure la rémunération des frais d'enlèvement, de garde et d'expertise au concessionnaire.

Pour information, en 2021, 7 véhicules ont été enlevés et la commune a versé au délégataire la somme de 2 272.39 € (100 % des véhicules enlevés non récupérés par leur propriétaire). Pour autant, cette statistique n'est pas représentative car l'année 2021 a été dégradée. En 2020, 28 véhicules ont été enlevés et la commune a versé au délégataire la somme de 6 435.05 €.

De ce qui précède et après avis favorable du comité technique du 1^{er} février 2022, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le mode de gestion de la fourrière municipale en contrat de concession pour les trois années à venir et autorise le Maire ou son représentant à lancer la procédure de passation correspondante.

2- RESSOURCES HUMAINES

2.1- Aide sociale en faveur des agents communaux

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé l'attribution des aides sociales en faveur des agents communaux pour l'année 2022 qui lui ont été présentées. Ces aides seront revalorisées automatiquement chaque année civile en fonction de la circulaire émise conjointement par le Ministère de la Transformation et de la Fonction Publique et le Ministère de Economie, des Finances et de la Relance.

2.2- Adhésion à la mission RGPD proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Meurthe-et-Moselle et désignation d'un délégué à la protection des données (DPD)

Le président de séance expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD », proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement.

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec des collectivités et établissements publics qui le souhaitent.

La dernière convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2021, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet du 1^{er} janvier 2022, au taux de 0.057% appliqué sur la masse salariale. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre de la 1^{ère} convention est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à la collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition

A l'unanimité, le conseil municipal :

- autorise le Maire à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité ;
- autorise le Maire à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission ;
- autorise le Maire à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité.

3- TRAVAUX – ACHATS : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Après accord du bureau municipal lors de sa réunion du 25 janvier 2022, le conseil est invité à autoriser le dépôt des dossiers suivants aux différents financeurs de la collectivité.

3.1.1- Réfection des façades de la mairie : demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la mise en œuvre de la réfection des façades de la mairie pour un montant estimatif de 60 506.50 € HT et sollicite une subvention aux taux et montant maximums auprès de l'Etat au titre de la DSIL.

3.1.2- Réfection de la toiture de l'espace Wale 1^{ère} tranche : demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL

La toiture du bâtiment Wale présente depuis des années des signes de faiblesse et quelques réparations provisoires ont été réalisées au fil des années. Il est temps à présent de remplacer

la totalité de la toiture y compris son isolation (laine de verre), opération qui pourra s'organiser sur plusieurs tranches, étant donné la surface à traiter. Le coût de la première tranche de rénovation est de 85 730 €. Le Conseil Départemental finance déjà à hauteur de 20 %.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la mise en œuvre de cette opération et sollicite une subvention aux taux et montants maximums auprès de l'Etat au titre de la DSIL.

3.1.3- Rénovation intérieure de la salle F. de Curel : demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR

Après avoir rappelé que le Conseil Départemental a déjà donné son accord pour financer à hauteur de 50 % les travaux de rénovation de la grande salle du bâtiment Curel issus d'un premier projet, le président de séance présente à l'assemblée un projet plus complet pour une valeur totale de 134 960.71 € HT.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la mise en œuvre de cette opération et sollicite une subvention aux taux et montants maximums auprès de l'Etat au titre de la DETR.

3.2.1- Installation de caméras de vidéo protection : demande de subvention auprès de l'Etat au titre du FIPD

Le président de séance informe l'assemblée que M. le Maire envisage de continuer l'installation de caméras de vidéo protection dans différents secteurs de la ville où peuvent être signalées des situations de délinquance, réelles ou potentielles. Les caméras existantes ont en effet permis de résoudre des problèmes en lien avec la police municipale et la police nationale.

Après avis du CLSPD et de la police nationale, une demande de subvention auprès du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance sera présentée. Le montant total (achat des caméras – pose - branchement - maintenance – renvoi des images vers la mairie) est de 41 498 € TTC. Il est prévu d'installer les dispositifs dans les secteurs suivants :

- 86 rue de Franchepré
- Passerelle de Haropré
- Rue de Haropré
- Carrefour rue de l'hôtel de ville et rue du commerce
- Parking espace Marie Curie
- Pont de l'abattoir.

Avis favorable à l'unanimité des élus.

3.2.2- Achat de 3 caméras-piétons pour la police municipale : demande de subvention auprès de l'Etat au titre du FIPD

Les trois caméras piétons étant obsolètes, il est proposé au conseil de les renouveler pour un montant estimatif de 4 177 € HT et de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du FIPD.

Proposition acceptée à l'unanimité.

3.2.3-Achat d'un gilet pare-balle pour la PM : demande de subvention auprès de l'Etat au titre du FIPD

Le gilet pare-balle d'un policier municipal ayant dépassé la date de péremption, il est proposé au conseil de le renouveler pour un montant estimatif de 538 € HT et de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du FIPD.

Proposition acceptée à l'unanimité.

3.3.1- Installation de caméras de vidéo protection : demande de subvention auprès de la Région Grand-Est

M. le maire envisage de continuer l'installation de caméras de vidéo protection dans différents secteurs de la ville où peuvent être signalées des situations de délinquance, réelles ou potentielles. Les caméras existantes ont en effet permis de résoudre des problèmes en lien avec la police municipale et la police nationale. Après avis du CLSPD et de la police nationale, une demande de subvention auprès de la Région sera présentée. Le montant total (achat des caméras – pose - branchement - maintenance – renvoi des images vers la mairie) est de 41 498 € TTC. Il est prévu d'installer les dispositifs dans les secteurs suivants :

- 86 rue de Franchepré
- Passerelle de Haropré
- Rue de Haropré
- Carrefour rue de l'hôtel de ville et rue du commerce
- Parking espace Marie Curie
- Pont de l'abattoir.

Avis favorable à l'unanimité des élus.

4- RAPPORT D'ACTIVITES 2021

4.1- Rapport d'activités de la commission accessibilité 2021

Madame Lydie Baggio, conseillère déléguée en charge notamment des questions d'accessibilité, présente les principaux éléments du rapport d'accessibilité 2021.

Il est à noter que 16 bâtiments communaux sont désormais totalement accessibles contre 4 en cours d'achèvement. Le calendrier pluriannuel AD'AP est bien respecté voire même en avance.

Mme Baggio remercie les membres de la commission et les services municipaux pour leur implication.

Avis favorable à l'unanimité des élus.

5- INFORMATIONS

5.1- Décisions prises par délégation

Le Maire informe les élus des décisions qu'il a prises en vertu de sa délégation.

09/12/2021	7.10	Finances	2021-DEC-108	Renouvellement du contrat de maintenance du logiciel de gestion du cimetière
15/12/2021	3.3	Patrimoine	2021-DEC-109	Bail civil pour les locaux sis 46 rue de Franchepré - hébergement de la maison du projet
16/12/2021	5.8	Ester en justice	2021-DEC-110	Action de la commune contre la SCI 2 MAI devant le Tribunal Judiciaire de Val de Briey
04/01/2022	9.1	Cimetière	2022-DEC-001	Achat concession E9/1
04/01/2022	9.1	Cimetière	2022-DEC-002	Achat concession E8/2

04/01/2022	9.1	Cimetière	2022-DEC-003	Achat concession E9/2
04/01/2022	9.1	Cimetière	2022-DEC-004	Achat concession E9/3
04/01/2022	9.1	Cimetière	2022-DEC-005	Renouvellement concession OU.04.06
10/01/2022	7.10	Finances	2022-DEC-006	Convention de formation 2022 avec le C.I.D.E.F.E. en direction des élus
18/01/2022	1.1	Marchés publics	2022-DEC-007	Souscription à une offre de téléphonie mobile auprès de LA POSTE MOBILE pour le centre de vaccination
21/01/2022	9.1	Cimetière	2022-DEC-008	Achat cavurne 32
21/01/2022	9.1	Cimetière	2022-DEC-009	Achat concession E8/3

5.2- Déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire informe les élus des déclarations d'intention d'aliéner qui lui ont été soumises.

IA 054 280 21 B0134	198 RUE DE RAVENNE	14/12/2021
IA 054 280 21 B0135	32 RUE DU GENERAL DE GAULLE	14/12/2021
IA 054 280 21 B0136	16 RUE PASTEUR	22/12/2021
IA 054 280 21 B0137	8 RUE DE FRANCHEPRE	22/12/2021
IA 054 280 21 B0138	81 RUE DE GOPREZ	22/12/2021
IA 054 280 21 B0139	85 GRAND'RUE	22/12/2021